

Arcachon, le 8 août 2017

Sophie PANONACLE

Députée de la 8^e circonscription
de la Gironde

Membre de la Commission
du développement durable
et de l'aménagement
du territoire,

Secrétaire de la Délégation
aux droits des femmes et à
l'égalité des chances
entre les hommes et les femmes

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez j'ai souhaité être à l'écoute de tous les protagonistes concernés par le nouveau décret portant extension et modification de la Réserve Naturelle Nationale du banc d'Arguin.

J'ai participé à plusieurs réunions informelles puis formelles organisées à la sous-préfecture d'Arcachon.

J'ai pu constater la situation conflictuelle provoquée par ce nouveau décret.

J'ai donc été amenée à intervenir auprès du Ministre d'Etat, Ministre de la transition écologique et solidaire. Vous trouverez en pièce jointe sa réponse.

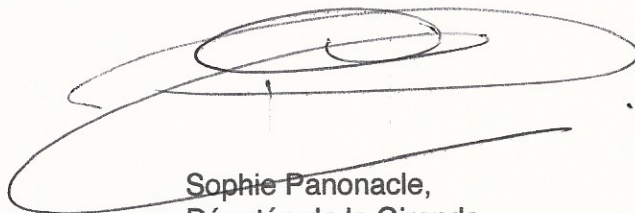
Parallèlement, j'ai proposé dernièrement au Ministre et au président du PNM que le Conseil de gestion, l'instance légitime qui a pour mission de déterminer les mesures de protection, de connaissance, de mise en valeur et de développement durable sur le Bassin d'Arcachon, puisse reprendre la concertation sur le dossier du banc d'Arguin.

Cet épisode, révélateur de l'antagonisme entre développement économique et touristique et protection de l'environnement, montre combien il est urgent et indispensable de définir des modalités équilibrées d'aménagement de notre territoire.

Je m'emploierai en tant que parlementaire, dans les mois et les années à venir, à participer activement à cet objectif.

Je reste à votre entière disposition.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.



Sophie Panonacle,
Députée de la Gironde.

PJ: Réponse du Ministre d'Etat, Ministre de la transition écologique et solidaire.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Le ministre d'État

Paris, le 26 JUL. 2017

Madame la Députée,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation conflictuelle provoquée par le nouveau décret n° 2017-945 du 10 mai 2017 portant extension et modification de la réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin.

La création de la réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin est liée à la présence, depuis la fin des années 1960, d'une colonie de Sternes caugeks, espèce protégée aux niveaux français et européen. Le Banc d'Arguin représente un des sites d'importance internationale pour la reproduction de cette espèce ainsi que pour d'autres espèces. C'est pourquoi, compte tenu de la fragilité et du nécessaire rétablissement de la quiétude de ce site exceptionnel, le décret du 10 mai 2017 a étendu le périmètre de la réserve et modifié sa réglementation.

L'extension de cette réserve est le résultat de l'important travail de concertation mené par les services de l'État, en collaboration avec tous les acteurs locaux, afin de protéger des sites exceptionnels présentant une valeur patrimoniale d'intérêt majeur. Le décret prend ainsi en compte les résultats des consultations entreprises, dans la mesure où cela était compatible avec le statut et les objectifs d'une réserve naturelle.

Madame Sophie PANONACLE
Députée de la Gironde
126 rue de l'Université
75355 PARIS SP 07

Conformément au décret, la mise en place d'un certain nombre de mesures doit être précisée par arrêtés préfectoraux au regard des spécificités du site et des activités pratiquées en s'appuyant sur les acteurs concernés. Dans ce cadre, les services de l'État ont initié une concertation avec ces acteurs afin de mettre en œuvre cette réglementation. Cependant, en tout état de cause, les mesures prévues par le décret et d'application directe sont entrées en vigueur depuis sa publication en mai dernier et ne peuvent pas être suspendues.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de mes meilleures salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas Hulot' with a stylized flourish at the end.

Nicolas HULOT